REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

VILLE DE
RIORGES

N° DCM_2021_50

OBJET :

FINANCES

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES

ANNEE 2020

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **20 mai 2021 –** 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le* 12 mai 2021 *dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 21 mai 2021*.

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de* 33 *sur lesquels il y avait* 31 *membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux.*

Absentes avec excuses : Valérie MACHON, Caroline PAIRE, *conseillères municipales.*

Absent sans excuse : Néant

Secrétaire élue pour la durée de la session : Richard MOUSSÉ.

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Valérie MACHON Caroline PAIRE	Véronique MOUILLER Jean-Marc DETOUR

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201840-20210520-DCM_2021_50-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/05/2021
Affichage : 21/05/2021

Ville de Riorges
Délibération du Conseil municipal du 20 mai 2021 **DCM_2021_50**

FINANCES

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES ANNEE 2020

André Chauvet, adjoint au maire en charge du patrimoine communal, de l'accessibilité et de la sécurité, expose à l'assemblée :

L'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Ce bilan fait apparaître, tant pour les acquisitions que pour les aliénations, la totalité des mutations immobilières réalisées par la commune au cours de l'année 2020.

Les acquisitions, au nombre de 10, pour un montant de 901 731,50 €n concernent essentiellement le bâtiment du futur centre de santé, le terrain permettant l'extension du CTM, une propriété concernée par l'OAP Riorges Centre et la mise en œuvre d'emplacements réservés et de régularisations foncières, en faveur de cheminements piétonniers et de classements de voirie dans le domaine public.

Quant aux ventes, au nombre de 2, pour un montant de 35 872,80 €, elles se rapportent à un tènement agricole et une régularisation foncière dans la ZAC du Pontet.

Enfin, les échanges, au nombre de 2, sont relatifs à des régularisations foncières favorisant les cheminements piétonniers (Plaine de la Rivoire) et le déplacement cyclable (rue du Château d'Eau).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité, le bilan des acquisitions et cessions opérées par la commune en 2020.

Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié,
Riorges, le 21 mai 2021
Le Maire
Jean-Luc CHERVIN